DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°4 du 15 mars 2021 déterminant les ratios d'avancements de grade de la commune pour l'année 2021,

Dans le cadre des dossiers d'avancements de grades conformes aux lignes directrices de gestion de la commune adoptées par l'autorité territoriale après avis du comité technique, cinq agents peuvent accéder à des grades supérieurs.
Il convient de préciser que ces dossiers ne sont plus soumis pour avis à la commission administrative paritaire organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.
Les emplois devant impérativement correspondre aux grades des agents, les fiches de postes seront adaptées.

Il est donc proposé de procéder à la création des cinq postes suivants (temps complet), afin de réaliser les avancements de grade correspondants :

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement (ou de nomination)	Nombre de postes créés	Date de création
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	1	01/09/2021
Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	01/09/2021
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	01/09/2021

Il sera demandé de supprimer les postes d'origine n'ayant plus vocation à être occupés après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 18 mai 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver les créations des 5 postes susvisés à compter du 1er septembre 2021,
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021 et le seront aux suivants.